

## Travailler avec un-e interprète communautaire : une collaboration qui en vaut la peine !



Les charges de travail du domaine de la formation, de la santé et du social sont élevées. Les tâches des professionnel-le-s y sont complexes et exigeantes et leurs groupes-cibles de plus en plus hétérogènes. Lorsque des difficultés linguistiques ou culturelles viennent s'ajouter à celles des divers contenus, les professionnel-le-s atteignent leurs limites.

Les arguments ci-après vous montrent pourquoi cela vaut la peine de faire appel à des interprètes communautaires professionnel-le-s suffisamment tôt, et en quoi cette collaboration a une utilité concrète.

### Arguments professionnels

La compréhension instaure la confiance : le fait de comprendre et de se sentir compris-e génère la confiance et la sécurité. Dans des situations d'entretien émotionnellement délicates et/ou complexes, les compétences linguistiques de la vie quotidienne ne sont souvent pas suffisantes. Le recours à des interprètes communautaires peut alors se révéler décisif pour une communication réussie.

La compréhension est une condition de l'intégration : compréhension des devoirs et des attentes, des droits et des offres, des procédures, des concepts et des habitudes. Tant que tout cela n'est pas possible à cause des barrières linguistiques, les interprètes communautaires professionnel-le-s apportent une contribution déterminante au déroulement efficace du processus d'intégration.

Les interprètes communautaires jettent des ponts : les interprètes communautaires professionnel-le-s sont aussi des expert-e-s dans l'art de jeter des ponts interculturels. Ils connaissent les différences potentielles et les points communs potentiels entre les différents modes de vie et permettent de clarifier les représentations et les attentes mutuelles lors de l'entretien.

L'information est la base de la coopération : les différents systèmes sociaux, concepts et déroulements existant en Suisse sont complexes et se distinguent souvent radicalement de ceux des pays d'origine des migrant-e-s. Les interprètes communautaires soutiennent les professionnel-le-s dans leur effort pour informer leurs interlocuteurs/trices quant à leurs droits et à leurs obligations, de manière précise et spécifique. Ce faisant, ils/elles apportent une contribution considérable au développement d'une vraie collaboration.

Un gage de qualité : les interprètes communautaires professionnel-le-s disposent d'aptitudes linguistiques et communicationnelles avérées ainsi que de connaissances et d'un vocabulaire de base dans le domaine où se déroule l'intervention. Ils connaissent et respectent les différents rôles de leurs interlocuteurs/trices et sont soumis-e-s au secret professionnel. Ils traduisent pour les deux parties, de manière conforme au sens et en respectant autant que possible le choix des mots des participant-e-s, sans devoir prendre en considération le tissu de liens établis comme cela serait le cas pour les parents et les connaissances.

*Les enfants ne doivent en aucun cas être sollicités en tant qu'interprètes. Une responsabilité trop importante (et un pouvoir trop grand) leur serait donnée dans ce rôle, et il en résulterait un changement de position problématique au sein de la structure sociale et familiale.*

## Arguments juridiques

Protection contre la discrimination : les interprètes communautaires aident les professionnel-le-s à effectuer leur travail sans discrimination.

Obligation d'informer et d'expliquer : la collaboration avec des interprètes communautaires permet aux professionnel-le-s de surmonter les barrières linguistiques et socioculturelles et de s'acquitter efficacement de leur mission d'information et d'explication.

## Arguments éthiques

Egalité de traitement : le recours ciblé à l'interprétariat communautaire permet aux professionnel-le-s de collaborer de la même manière avec toutes les personnes ciblées, indépendamment des différences linguistiques et/ou culturelles.

Mêmes droits, mêmes devoirs, mêmes chances : tous les groupes ciblés doivent avoir les mêmes chances et possibilités de développement. Une information transmise efficacement y contribue dans une mesure déterminante.

## Arguments économiques

Efficience et efficacité : les professionnel-le-s souhaitent accomplir leur travail de manière efficace et efficiente. Dans les domaines des prestations de service public, où la communication occupe une place très importante, cela suppose de pouvoir se comprendre sans obstacle ni lacune.

Eviter les malentendus et les coûts qu'ils génèrent : les malentendus peuvent entraîner des passages à vide ou des conflits qui occasionnent en règle générale des coûts consécutifs. Une collaboration précoce avec des interprètes communautaires permet d'empêcher une telle évolution.



## Le service d'interprétariat régional, un partenaire important

Le service d'interprétariat organise la collaboration efficace avec des interprètes communautaires dans la mesure où il s'occupe de l'aspect administratif et se porte garant de la qualité. Il choisit l'interprète communautaire dont les caractéristiques personnelles et les compétences sont les mieux adaptées aux besoins spécifiques et aux exigences de l'intervention concrète.

Les collaborateurs/trices du service d'interprétariat sont également à disposition pour des prestations d'information et de conseil.

## Informations

Sur [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch) se trouvent des informations sur la qualification des interprètes communautaires, du matériel pour une collaboration efficace, les adresses des services d'interprétariat régionaux ainsi qu'une base de données contenant tou-te-s les interprètes communautaires certifié-e-s.

<http://trialog.inter-pret.ch> est la plate-forme de formation de l'interprétariat communautaire comportant des films, du matériel didactique, des reportages, des entretiens et des commentaires.

[www.0842-442-442.ch](http://www.0842-442-442.ch) est le site Internet du service national d'interprétariat téléphonique.